

Nous avons demandé à M. le Préfet de la LOIRE de prendre cette mesure, car les files d'attente devant les chocolatiers devenaient impressionnantes à SAINT - ETIENNE au moment des grands froids.

CARTES NATIONALES DE PRIORITE.

La mentalité générale est déplorable vis à vis de la Carte de Priorité. Nous nous efforçons de faire parallèlement l'éducation de trois catégories de personnes ; d'abord les fournisseurs qui malgré tous les avis, ne distribuent pas encore la marchandise au prorata du nombre de cartes d'alimentation. Ensuite la mentalité des gens qui attendent et qui sont furieux de voir passer devant eux les titulaires de la Carte de Priorité, ne se rendant pas compte que ces personnes ont plus de charges qu'eux et qu'elles ont fait plus et mieux qu'eux pour la Patrie. Enfin, la mentalité des mères de famille qui ne veulent plus se servir de leur carte, de peur des attrapades et des rebuffades de leurs voisins. Nous avons saisi toutes les occasions de dire que c'était un devoir de se servir de la Carte de Priorité "on ne peut pas se ravitailler quand on ne l'a pas".

Nous avons fait insérer dans la presse les deux communiqués ci-annexés, l'un pour rappeler aux commerçants qu'ils doivent servir leurs clients au prorata du nombre de tickets qui leur sont présentés, l'autre pour rappeler aux mères de famille que la carte de priorité étant strictement personnelle ne doit pas être prêtée.

Nous avons fourni aux Préfets de notre Région, une copie de la circulaire ministérielle concernant l'attribution de la Carte de Priorité aux mères allaitant leurs enfants. Nous vous avons signalé le 22 Janvier qu'aucun Préfet n'avait connaissance de cette circulaire et que l'opinion ayant été alertée par la radio, cela causait un certain trouble facile à éviter si l'acheminement du courrier officiel s'était fait normalement. Nous reviendrons sur cette question dans les conclusions de notre rapport.